

**-REUNION du Bureau du 05 décembre 2023
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 05 décembre 2023 à 17h30 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2 ^{ème} Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3 ^{ème} Vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

Mme BOLLACHE	1 ^{ère} vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5 ^{ème} Vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. PELLETIER	4 ^{ème} Vice-président du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le Président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE BEYNOST

Le Président précise que le PLU de Beynost est récent puisqu'il a été approuvé en 2021 et que cette modification n°1 a été rendue nécessaire par les évolutions rapides du contexte local.

La présentation technique du projet expose la nécessité pour la commune d'ajuster un certain nombre de dispositions réglementaires pour :

- Insérer un tableau pour éviter toute interprétation concernant le nombre de logements locatifs sociaux à produire,
- Fixer les règles d'implantation pour les piscines et certains ouvrages techniques,
- Apporter des précisions sur la notion de fonctionnement bioclimatique de la construction,
- Préciser la règle pour la pose de panneaux solaires afin de favoriser le développement des installations,
- Revoir la règle des retraits pour ne pas bloquer les projets d'isolation des façades par l'extérieur,
- Ajouter, modifier ou supprimer des emplacements réservés,
- Revoir les ratios de stationnement exigés qui sont pénalisant pour les activités économiques,
- Augmenter la surface dédiée aux activités de service afin de permettre des installations dans une logique de mixité fonctionnelle,
- Assurer une meilleure protection du patrimoine végétal en zone urbaine pour assurer la qualité du cadre de vie,
- Adapter la règle de plantation d'arbres en zone d'activités économiques pour les grands tènements,
- Compléter le règlement pour assurer une bonne prise en compte de la sécurité routière lors des divisions parcellaires notamment (largeur de voie, aire de retournement...),
- Modifier des règles relatives à la pleine terre, qui sont insuffisamment contraignantes pour les constructions nouvelles et trop contraignantes pour la gestion du bâti existant.

Par ailleurs, une étude urbaine a été réalisée sur un linéaire de la RD 1084 pour réinterroger les modalités de densification, dans un but de maîtrise du développement urbain et d'anticipation des évolutions futures. Cette étude a conduit à la réalisation d'une nouvelle OAP sur ce secteur qui est intégrée dans cette modification.

A l'unanimité, les membres présents rendent un avis favorable sous réserve de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées dans le présent avis.

► PRESENTATION DU NOUVEAU CHAPITRE COMMUN DE L'INTERSCoT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Olivier PREMILLIEU présente le nouveau chapitre commun de l'Inter-SCoT qui se décline en trois grandes parties. Il rappelle auparavant qu'un premier chapitre commun rédigé en 2006 fonde les grands principes d'aménagement communs à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. A la faveur d'un élargissement géographique de l'Inter-SCoT, ces principes communs ont été actualisés en 2013 afin de mieux prendre en compte la dimension rurale des nouveaux territoires alors engagés dans la démarche.

10 ans après la définition des objectifs partagés, la ré-interrogation du Chapitre commun est apparue nécessaire pour prendre en compte les évolutions, à la fois, du contexte local et national et des nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

L'écriture de ce nouveau chapitre commun est en cours au niveau technique et sera présenté dans une version stabilisée lors de la prochaine rencontre des Présidents de l'Inter-SCoT le 10 janvier 2024 qui aura lieu à Ambronay.

Alexandre NANCHI précise qu'une première version a été soumise pour avis aux Présidents de SCoT. Il indique avoir fait un certain nombre de remarques sur le contenu de celui-ci.

Des remarques concernant la sémantique des termes employés, des remarques liées au contenu et à la pertinence de rédactions ou encore sur des positionnements politiques affichés ou induits dans certains articles.

Il précise enfin qu'une ultime version doit être envoyée à tous les SCoT avant les congés de fin d'année qui reprendra les remarques de l'ensemble des Présidents. Cette version sera soumise à un arbitrage politique entre les Présidents de l'Inter-SCoT.

► POINT INFORMATION

- **Retour sur le projet EPR en Préfecture de région le 16 octobre 2023**

Le Président rappelle que cette réunion s'adressait à tous les territoires concernés directement ou indirectement par ce projet. Cette réunion, présidée par Madame la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en présence du délégué interministériel au nouveau nucléaire, des préfets de l'Ain et de l'Isère et d'une délégation nationale et territoriale d'EDF, a réuni une centaine d'élus qui ont tout particulièrement soulevé leurs attentes concernant les enjeux suivants :

- dénomination de la centrale ;
- dimension interdépartementale, notamment Ain-Isère, du projet et nécessité d'un partage équilibré des avantages et inconvénients en découlant ;
- nécessité d'une vision coordonnée du projet à l'échelle des territoires ;
- travail à mener sur l'offre en logements ;
- consommation de foncier agricole et compensation ;
- préservation de la ressource en eau et de la qualité de vie des habitants ;
- gestion des emplois et des compétences ;
- compatibilité avec le projet de barrage Rhonergia.

Il précise enfin qu'une réunion sur le même format doit se dérouler début 2024.

- **Retour sur la formation CAUE – SCoT du 10 novembre 2023**

Olivier PREMILLIEU rappelle que cette formation sur les énergies renouvelables a été organisée grâce à la convention conclue avec le CAUE, qui prévoit un accompagnement du SCoT pour la mise en œuvre de ses orientations et prescriptions en matière de prise en compte des enjeux paysagers et architecturaux dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Avec l'accélération du déploiement de dispositifs de productions d'énergies renouvelables aussi bien sur le bâti que sur des sites dédiés, il s'agit d'accompagner les élus et les porteurs de projets pour apporter des solutions techniques et juridiques pour permettre à la fois, le développement des énergies renouvelables tout en garantissant leur bonne intégration.

Le cabinet d'avocats HELIOS est intervenu pour éclairer les participants sur la manière d'implanter les énergies renouvelables et éviter les écueils liés à ces implantations.

Cette formation sur une journée a réuni une dizaine d'élus et une dizaine de techniciens des différents services ADS des intercommunalités notamment.

Valérie POMMAZ et Xavier DELOCHE qui ont participé à cette formation témoignent de la qualité et de l'intérêt de cette formation qui leur a permis d'envisager ces enjeux de manière plus qualitative, et qu'il existe des solutions concrètes permettant de conjuguer des obligations parfois contradictoires entre protection des paysages et développement des énergies renouvelables.

- **Retour sur la réunion du 24 novembre 2023 sur le projet d'un nouveau franchissement du Rhône**

Valérie POMMAZ et Olivier PREMILLIEU ont assisté à cette réunion qui s'est tenue à Crémieu et à laquelle participaient les élus. Cette réunion était coanimée par les Présidents des départements de l'Ain et de l'Isère, puisque c'est une compétence départementale.

Valérie POMMAZ indique que les deux Présidents des Conseils départementaux ont insisté au préalable sur la nécessité de déconnecter le projet du nouveau franchissement du Rhône au projet de barrage hydro électrique porté par la CNR.

La nécessité de prévoir un nouveau franchissement du Rhône est partagée sur les deux rives du fleuve depuis de nombreuses années et la perspective d'accueillir deux nouveaux réacteurs sur le site du CNPE du Bugey ne fait qu'accentuer ce besoin.

Aussi, les Conseils départementaux ont souhaité présenter aux élus locaux concernés les premiers enseignements d'une étude de faisabilité présentant plusieurs scénarios de localisation de ce nouveau pont, en évaluant les coûts et les conséquences en termes de trafic routier des axes concernés.

Valérie POMMAZ soutient qu'au niveau du SCoT, il est nécessaire de raisonner en territoire qui est dans son ensemble concerné par ces enjeux. Il faudra par ailleurs intégrer à la réflexion et aux politiques publiques de mobilité, le développement accéléré de nouveaux modes de déplacements (bus, covoiturage dynamique, TAD ...), car sinon le futur franchissement du Rhône n'absorbera pas le trafic croissant des voitures individuelles. En effet, si rien n'est fait, les flux vont augmenter.

Alexandre NANCHI rajoute qu'EDF doit rendre des études sur les conséquences et les impacts du chantier de l'implantation des nouveaux EPR sur le territoire, d'ici la fin de l'année 2023. Celles-ci devront alimenter les réflexions et études sur les mobilités et les transports.

Xavier DELOCHE souhaiterait qu'au niveau de l'Inter-SCoT il puisse y avoir une réflexion de façon à intégrer les modes de vie futurs qui seront forcément très différents. Il demande si l'on peut s'appuyer sur des études prospectives.

Olivier PREMILLIEU indique qu'une étude a été réalisée avec l'INSEE sur les projections démographiques qui a fait l'objet d'un séminaire à Lyon le 29 novembre dernier. Les résultats de cette étude seront transmis aux membres du Bureau.

- **Réunion des Présidents de l'Inter-SCoT du 10 janvier 2024 à Ambronay**

Alexandre NANCHI informe les membres du Bureau de l'organisation de la réunion des Présidents de l'Inter-SCoT qui se tiendra le 10 janvier prochain, au Centre culturel de rencontres à Ambronay. Cette réunion est organisée chaque année par l'un des SCoT membres de l'Inter-SCoT et en 2024, c'est notre territoire qui l'accueille. Les membres du Bureau seront invités.

- **Recours sur la modification n°1 du SCoT**

Le Président rappelle que le mémoire en défense a été déposé par le syndicat mixte BUCOPA en novembre 2023.

Le Président rappelle la tenue du prochain Conseil syndical, **le mardi 12 décembre 2023 à 18h00** et l'intervention de l'Agence de l'eau qui viendra présenter sa dernière étude sur les conséquences du changement climatique vis-à-vis des futurs débits d'étiage du Rhône.

La séance est levée à 19 h 15.